



**Arrêté du Maire n° 2020/7104**

**TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'HABITATION ET  
MONTAGE D'UNE GRUE**

Au 90 avenue de Chausey  
Effectués par l'entreprise Romuald

**Du 11 septembre 2020 au 30 avril 2021**

**La Maire de Saint Pair sur Mer,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 131-2, L 131-3 et L 131-4,  
Vu le code de la route et notamment les articles R. 36, R 37 et R 225,  
Vu les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière,  
Vu la demande déposée le 11 septembre 2020 par l'entreprise ROMUALD Za Longueville 50290 Longueville en vue d'obtenir l'autorisation d'effectuer des travaux d'une habitation et le montage d'une grue au 90 avenue de Chausey, du vendredi 11 septembre 2020 au vendredi 30 avril 2021 inclus,  
Considérant qu'il y a lieu, pour faciliter le bon déroulement des travaux, de sécuriser les abords du chantier,

**ARRETE**

- Article 1<sup>er</sup>** L'Entreprise ROMUALD est autorisée à réaliser des travaux de construction, d'une maison d'habitation et le montage d'une grue au 90 avenue de Chausey, **du vendredi 11 septembre 2020 au 30 avril 2021.**
- Article 2** Des barrières de type HERAS seront posées sur la périphérie du domaine public pour protéger la zone de chantier.
- Article 3** Pour la sécurité des piétons et la circulation de jour comme de nuit, la matérialisation et la signalisation, seront mises en place par l'entreprise ROMUALD, sur la zone du chantier.
- Article 4** Tout stationnement sera interdit pendant la même durée dans l'emprise du chantier, sauf pour les véhicules de l'entreprise ROMUALD.
- Article 5** Les infractions aux dispositions du Code de la Route seront constatées par procès-verbaux, qui seront transmis aux Tribunaux compétents.
- Article 6** Ampliation du présent arrêté sera transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne à :
- M. le Commandant du Commissariat de Police de Granville,
  - M. le Chef de Service de la Police Municipale,
  - M. le Chef de Corps du Centre de Secours de Granville,
  - M. le Responsable des services techniques municipaux,
  - L'Entreprise ROMUALD [contact@romuald-batiment.fr](mailto:contact@romuald-batiment.fr)

Fait à Saint Pair sur mer,  
Le vendredi 11 septembre 2020

La Maire

Annaïg LE JOSSIC

